

DECISION CA024-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Demandes de subventions attribu es par l'ISTIA et par l'UFR
Lettres, langues et sciences humaines

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

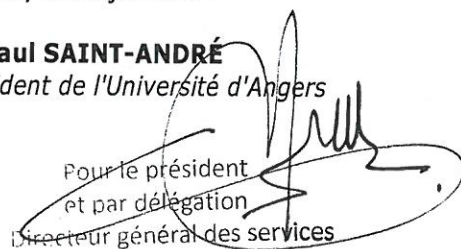
1. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'ISTIA : BDE ISTIA
2. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'UFR Lettres, langues et sciences humaines :
ADHUA, ASGRALMA - M2 m tiers des archives, Cin ma parlant, Association "Histoire de",
CRILA

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 05 juin 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **06 juin 2014**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
	Montant	Centre financier	
10/02/2014	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	
ADHUA	250,00 €	902	voyage à Berlin du 12 au 16/05/2014 - master et doctorants en histoire et lettres; en partenariat avec l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation " et l'association Maginot
ASGRALMA - M2 métiers des archives	650,00 €	902	ournée d'étude le 14/02/2014 sur les portails d'accès en ligne aux ressources archivistiques / partenariat CERHIO
Cinéma parlant	250,00 €	902	soutien à la programmation 2014
Association "Histoire de"	500,00 €	902	soutien à l'organisation du gala le 03/04/2014 des étudiants d'histoire
17/03/2014			
CRILA	200,00 €	902	aide à l'organisation du colloque sur C Chaplin

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	
16/04/2014	ISTIA	
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier
BDE ISTIA	300,00 €	93210
Observations		
renouvellement matériel bureau des sports istia (BDS)		